



<http://www.s3i.fr>

Indicateurs économiques à fin févr. 2025

Effectifs : 13.339 salariés (+204) dont : 316 salariés arrivants de GALITT + 32 embauches / 144 sorties dont : 75 démissions / 7 Licenciements / 21 ruptures conv. / 16 fin période d'essai / 2 fin CDD / 18 Départ à la Retraite / 5 Mutations.

Intercontrat : Maintien à 3,5% (+0,0%) soit 354 ETP

Sous-traitance : Baisse de 9,2% à 9,1% (-0,1%) soit 1303 ETP

Télétravail Régulier : Hausse de 89,63% à 90,34% (+0,71%)
1279 salariés ne font pas de télétravail régulier.

Démissions : 68 en févr. 2025 vs 82 en janv. 2025

vs n-1 66 en févr. 2024 vs 56 en janv. 2024 /

févr. 2024-janv. 2025 : 686 démissions (-43,44%)

vs n-1 févr. 2023.-janv. 2024 : 1213 démissions.

Nota : 2 éléments différents fournis aux élus donnent pour l'un 75 et pour l'autre 68 démissions en février 2025. La Direction doit vérifier ses chiffres et tableaux....

Sous l'impulsion de S3i, vote en CSE SSG d'une consultation de l'avocat

Grâce à **S3i**, le CSE SSG a voté à la majorité la consultation de son avocat sur le fait que toutes les consultations / informations concernant l'immobilier ne se font plus qu'au niveau du CSE Central, alors que c'est toujours SSG qui signe les baux.

Ce qui pourrait constituer une entrave ! Cela concerne notamment le bail qui va être pris sur Lyon pour la sortie de Limonest fin 2026, ou les mouvements de personnels intra-sites sur PARIS !

S3i vous tiendra informé !

Quelques points abordés au CSE de mars (hors poursuite prévue le 09/04) :

- Point immobilier avec focus sur Annecy :

Le projet immobilier pour Annecy est somptueux. Annecy sera un 2^{ème} Latitude avec presque autant de M² pour beaucoup moins de salariés rattachés au site. **S3i** est dubitative par autant de dépenses alors que partout ailleurs, il est fait des réductions sur le nombre de M² pour les salariés qui doivent se contenter d'un espace dynamique de travail partagé ou de télétravailler.

- Point Retour CRH 2025 :

S3i avait donné RDV le mois dernier à la Direction fin mars pour le retour officiel du CRH.

S3i avait pratiquement annoncé les chiffres, à savoir :

1,69% d'augmentation de la Masse Salariale contre 2,97% en 2024, alors que l'inflation est supérieure à 1,80%

40,2% de salariés augmentés contre 63,6% en 2024

13,5% de salariés promus contre 16,2% en 2024

Une diminution de 80€ à 70€ pour l'augmentation minimum (l'année prochaine 60 € ?)

Une augmentation minimum, moyenne, médiane qui baisse partout, sauf pour le TOP MANAGEMENT DHG qui maintien son augmentation maximale à 3000€/mois (+ 36K€/an) !

S3i rappelle son regret qu'il y ait décorrélation entre ce que l'entreprise exige des salariés, ce qu'elle obtient, et le peu de reconnaissance qu'elle y met en fin de compte en CRH !

Vous l'aurez compris : aucune réelle surprise sur les résultats des CRH 2025. Cette année sera l'année des vaches maigres pour la majorité des salariés mais pas pour tout le monde !

Le scandale cette année est d'appliquer les augmentations aux élus et aux salariés ayant des parts variables / objectif à partir de juillet, versus les autres salariés qui auront eu leur augmentation rétroactive au 1er janvier.

L'autre scandale est qu'il semble qu'il soit prélevé une partie des Parts Variables des salariés pour augmenter le REX de la société. Pour **S3i**, ce n'est pas correct de ponctionner les salariés afin d'améliorer artificiellement les résultats !

- Déclaration de **S3i** au CSE devant le Directeur Général M. Malargé :

Après plus de 10 mois sans que le trésorier ne s'y plie, les élus **S3i** ont rappelé que chaque élu du CSE SSG doit pouvoir accéder à l'ensemble des documents comptables, administratifs et archives du CSE quel que soit le support conformément à la législation, notamment l'arrêt de la Cour de cassation sociale du 7 novembre 2017 n°17-23.157, ainsi qu'au Règlement Intérieur du CSE SSG en vigueur. **S3i** tiendra informé les salariés si la trésorerie du CSE (donc leur argent à recevoir en subventions) reste opaque et donnera alors RDV à l'approbation des comptes !